



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 16

Réunion du :	Jeudi 20 Janvier 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire de séance :	M. Jean Claude ALEXIS
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. MM. Lucien MANGEMATIN - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA
Assiste à la réunion :	M. André VITIELLO (Secrétaire Général)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Informations*
- *Matches en retard*

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des

divers championnats. La Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matches de retard en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, La Commission prendra, en plein accord avec le Comité de Direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.



FORFAIT GENERAL

U15 D2 – CARQUEIRANNE LA CRAU - Amende financière de 122 €.

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (Art.64 .f des R.S. du DISTRICT).

CORRESPONDANCE

CARQUEIRANNE-LA CRAU : demande l'engagement d'une équipe U15 à 8 à compter du 27/02/2022.
La Commission donne son accord.

LE BEAUSSET : demande l'inversion du match U18 D2 contre VIDAUBAN du 23/01/2022.
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission donne son accord.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 22 JANVIER 2022

U19 D1 Poule B

BELGENTIER / OLLIOULES du 12/12/2021

U19 D1 Poule B

FC RAMATUELLE / HYERES FC du 04/12/2021

U15 D3 Poule B

TRANS / LE LAVANDOU-BORMES du 09/01/2022

PAYS DE FAYENCE / PUGET du 09/01/2022

A jouer le 23 JANVIER 2022

U16 D2 Poule A

PIVOTTE SERINETTE / SOLLIES FARLEDE du 09/01/2022

ST MANDRIER / CUERS-PIERREFEU du 09/01/2022

U15 D3 Poule B

COGOLIN / RAMATUELLE du 09/01/2022

A jouer le 26 JANVIER 2022

U19 D1 Poule B

CARQUEIRANNE LA CRAU / STE MAXIME du 09/01/2022

A jouer le 06 FEVRIER 2022

U19 D1 Poule A

ST CYR / SIX FOURS LE BRUSC du 27.11.21



U19 D1 Poule B

RAMATUELLE / US VAL ISSOLE du 12/12/2021

U18 D2

LA CADIÈRE / ST TROPEZ du 12/12/2021

VIDAUBAN / LE BEAUSSET du 22/01/2022

U17 D1

STE MAXIME / ELAN CAMPSOIS du 12/12/2021

CARQUEIRANNE-LA CRAU / ST MANDRIER du 28/11/2021

U16 D1

LORGUES / COGOLIN du 28/11/2021

FC SEYNOIS / LA VALETTE du 28/11/2021

DRAGUIGNAN / MAR VIVO du 16/01/2022

U16 D2 Poule A

SOLLIES-FARLEDE / St MANDRIER du 12/12/2021

U16 D2 Poule B

LA LONDE / VIDAUBAN du 16/01/2022

U15 D1

RACING FC TOULON / FREJUS-ST RAPHAEL du 16/01/2022

LA VALETTE / STE MAXIME-PLAN DE LA TOUR du 15/01/2022

U15 D2

BELGENTIER / LA LONDE du 10/01/2022

LA CADIÈRE / LE BEAUSSET du 23/01/2022

U15 D3 Poule B

RAMATUELLE / PAYS DE FAYENCE du 12/12/2021

PUGET FC / COGOLIN du 16/01/2022

U14 D1

RACING FC TOULON / FREJUS-St RAPHAEL du 04/12/2021

U14 D2

STE MAXIME-P La TOUR / LORGUES du 12/12/2021

A jouer le 13 FEVRIER 2022

U18 D1

ST MAXIMIN / LA LONDE du 05/12/2021

U17 D1

ST MANDRIER / SPORTING CLUB TOULON du 09/01/2022

U16 D1

HYERES FC / LORGUES du 16/01/2022

CARQUEIRANNE-LA CRAU / SC DRAGUIGNAN du 26/01/2022

A jouer le 20 FEVRIER 2022

U19 D1 poule A

ST CYR / RACING FC TOULON du 16/01/2022



U18 D1

LA LONDE / ASPTT TOULON du 31/10/2021

U18 D2 poule A

ST TROPEZ-LA BAIE / FLAYOSC du 14/11/2021

U17 D1

ELAN CAMPSOIS / SC TOULON du 16/01/2022

U16D1

COGOLIN / FC LA SEYNE du 23/01/2022

SC TOULON / HYERES FC du 23/01/2022

U15 D1

HYERES FC / TOULON USAM du 28/11/2021

U15 D3 poule A

JS MOURILLON 1 / CARQUEIRANNE LA CRAU 3 du 19/12/2021

OLLIOULES / ASPTT TOULON du 19/12/2021

U15 D3 poule B

TRANS / PAYS DE FAYENCE du 16/01/2022

A jouer le 06 MARS 2022

U17 D2

VAL D'ISOLE / RAMATUELLE du 09/01/2022

A jouer le 20 MARS 2022

U16 D1

DRAGUIGNAN / FC SEYNOIS du 05/12/2021

LORGUES / RACING FC TOULON du 09/01/2022

FREJUS ST RAPHAEL / COGOLIN du 16/01/2022

A jouer le 17 AVRIL 2022

U17 D1

St MANDRIER / ASPTT TOULON du 16/01/2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} Rappel

U15 D3

ROCBARON / CARQUEIRANNE-LA CRAU du 16/01/2022

U14 D3

BELGENTIER / LE PRADET du 16/01/2022

2^{ème} Rappel

U16 D2 Poule B

VIDAUBAN / ENT.COEUR DU VAR du 08/01/2022



District du Var de Football



Prochaine réunion
Jeudi 27 Janvier 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS